

HISTORIQUE DE LA BASTIDE D'AIRE-BELLE ET DU QUARTIER ÉPONYME DE PUGET-SUR-ARGENS

Daniel HAINAUT

Le site de l'Aire-Belle¹ a été le siège d'un habitat rural d'époque protohistorique et romaine, comme l'attestent les prospections de surface réalisées en 1987 par D. Brentchaloff et G. Rogers. Quantités de fragments de tuiles plates et de débris de marbre et de tesselles de mosaïques ont été remarquées aux abords de la bastide actuelle².

Que savons-nous de la bastide d'Aire-Belle à l'époque moderne ? Longtemps isolée, rappelons qu'elle est située au sud-ouest de Puget-sur-Argens, au nord du Béal.

Avant la Révolution il est difficile de localiser une propriété donnée en l'absence de plan et de numéros de parcelles. Dans les cadastres celles-ci sont seulement distinguées par l'indication du quartier et des "confronts" (voisinage aux quatre points cardinaux). Ces renseignements permettent de relever les noms des propriétaires de parcelles dans le quartier de l'Aire-Belle et, à partir des descriptions qui en sont faites, de noter celles qui contiennent une construction.

Dans le cadastre de 1703³, les propriétaires du quartier de « *lhère belle* » sont : Jean Gavot⁴, fils d'Abel, avec deux parcelles qui passent, pour l'une à Jean Bonaud en 1712 et l'autre à Louis Rey en 1713 ; Jean Barestre dont la terre passe à Jean Rey, fils de Jean, en 1711 ; Joseph Carpenel ; Joseph Caze fils d'Amic ; Jean Rey fils de Jacques. Aucune de ces parcelles ne contient une quelconque construction. À noter que dans les confronts figure « *lhère* » elle-même. Il y a donc une parcelle qui est l'Aire Belle au sein du quartier du même nom. On rencontre régulièrement cette ambiguïté.

Dans le cadastre de 1772⁵, on relève plusieurs propriétaires dans le quartier de l'Aire Belle : Jean Beuf, François Cavalier, Joseph Coulomp, Jean Clumans, Esprit Gandolphe, Antoine Giraud, François Laugier, Pierre Laugier, Pierre Emmanuel Rey, François Rey puis son fils Joseph, Nicolas Rey, François Tripoul. Parmi les confronts cités figure une "terre de la communauté".

La famille Gavot, dont un descendant deviendra propriétaire de la Bastide, ne possède alors pas de terres dans ce quartier : ni Jean, bourgeois, ni Nicolas, docteur en médecine, qui possède des terres dans les quartiers voisins de Gaudrade et du Moulin.

La seule construction indiquée dans ce cadastre appartient à François Cavalier. Il s'agit d'un « *bastidon*⁶ ». Comme le plan napoléonien de 1826 indique que la bastide étudiée est la seule construction du quartier, ce bastidon pourrait en être l'ancêtre.

1 Avant cette orthographe, on rencontre dans le passé *Ihere belle*, *Herebelle*, *Haire belle*, *Hairebelle*, *Airebelle*.

2 Brentchaloff (D.), Le site gallo-romain de l'Aire Belle à Puget-sur-Argens. In *Bulletin de la société d'histoire de Fréjus et de sa région*, 2008, 9, p. 3.

3 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 12, f° 23, 28v°, 32v°, 34v°, 66, 117, 124v°.

4 C'est l'arrière-grand-père de Nicolas François Gavot que l'on rencontrera plus loin.

5 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 16, f° 68v°-70, 91-92, 104, 106, 193, 196, 227v°, 240v°, 302, 310, 315, 323, 343, 348, 361.

6 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 16, f° 91v°-92.

La proximité du quartier d'Aire-Belle avec celui de l'Isclé, connu pour appartenir à l'évêque de Fréjus, pourrait laisser penser qu'il fait aussi partie des biens ecclésiastiques. Il n'en est rien. Nous venons de voir que les terres qui nous intéressent appartenaient à des particuliers. Les états descriptifs des domaines nationaux existant dans le terroir de Puget ne mentionnent jamais ce quartier⁷. Par contre le domaine de l'Isclé, dépendant de la mense épiscopale et consistant en « *terres labourables et rives agermies* » figure en première place ; en 1791 il est acheté 163 000 livres⁸ par le Parisien Jean Joseph Du Bourg, oncle de Nicolas François Gavot, cité plus loin ; aucune construction n'est citée.

De plus, l'Aire-Belle n'est pas citée dans le dénombrement des terres de Puget possédées par l'évêque de Fréjus en 1715⁹. Il faut en conclure qu'il n'y a pas de parcelle "privilegiée" dans le secteur de l'Aire-Belle, contrairement à la croyance commune. La consultation des archives communales de Puget-sur-Argens apprend qu'il y avait au moins une parcelle gérée par la communauté. Ainsi « *les herbes de l'Airebelle* » sont mises à l'enchère en 1689, 1694, 1717, 1748¹⁰. Elles rapportent 60 livres en 1763¹¹.

Le 18/08/1764 un acte enregistre la vente par Anne Marie Abeille d'une terre et pré au quartier d'Airebelle à Bernardin Tripoul¹².

En 1769, l'avocat Pierre-Emmanuel Rey, viguier¹³ et fermier des terres de l'évêque, propose d'échanger son « *pauvadour* » [pré sec] contre l'Aire-Belle où l'évêque Emmanuel François de Bausset, déjà propriétaire de l'Isclé, désire bâtir une grange pour la commodité de ses fermiers. Le conseil communal donne lecture de la délibération relative à cette proposition, faite au nom de l'évêque par Monsieur de Roquefort, son frère. Le conseil refuse d'accepter cette transaction car le pauvadour « *n'est que rocher* ». Le lieutenant de juge Jean-Joseph Reverdit proteste contre cette opposition offensante ; Le maire et premier consul André Fabre réplique en disant qu'il fallait « *tenir l'assemblée pour faire connoître à monseigneur l'évêque les sentiments de ses vassaux* ». En fait, le conseil apprend « *avec un grand étonnement que [...] l'avocat Rey, fermier des terres de la seigneurie de ce lieu, s'est mis à l'esprit d'acquérir la seigneurie de ce lieu, qu'il faisoit à ce sujet des vives instances à sa grandeur, que pour y parvenir il vouloit faire échange avec la communauté de l'Aire Belle [...] avec une de ses terres. Cette nouvelle a mis une consternation générale dans tout ce lieu* ». Les notables de la communauté rencontrent l'évêque et le prient « *...de ne pas abandonner les pauvres habitans du Puget, de rejeter les propositions dudit s^r Rey, de continuer d'être toujours seigneur du Puget ; que la communauté, pour luy marquer [...] son respectueux attachement, est prête de céder à sa grandeur non seulement l'Hairebelle, si elle luy est nécessaire, mais encore ce qu'elle peut avoir de plus chair, pourvu qu'ils ayent le bonheur de l'avoir toujours pour seigneur* ». Elle témoigne « *à sa grandeur combien ce serait humiliant de voir substituer à sa place pour seigneur son fermier* »¹⁴. S'estimant injurié, Pierre Emmanuel Rey introduit une instance au parlement, à laquelle s'est joint l'évêque¹⁵. Celui-ci a refusé d'accepter gratuitement l'Aire-Belle ; la communauté propose alors de lui

7 Archives départementales du Var, 1 Q 1681.

8 Archives départementales du Var, 1 Q 1356, registre des enchères 191/1 p. 45.

9 Archives départementales du Var, 2 J 212. Document reproduit dans le numéro hors série n° 6 (2007) de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région, *Histoire de Puget-sur-Argens, des origines à la Révolution*, p. 120.

10 Archives communales de Puget-sur-Argens, BB14 f° 46, 293 ; BB17 f° 62 ; BB 19 f° 54 v°.

11 Archives communales de Puget-sur-Argens, CC 289.

12 Archives départementales du Var, 2 J 258.

13 NDLR : le viguier est le représentant politique, juge et administrateur du seigneur dans la commune. Il a un rang supérieur à celui du premier consul.

14 Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 20 f° 57 v°-61.

15 Les archives communales ne permettent pas de connaître la fin de la procédure. Un arrangement a probablement apaisé les esprits.

offrir, au prix fixé par deux experts, la vente d'Aire-Belle « inutile à la communauté attendu qu'elle est presque à l'extrémité du terroir [...] et qu'elle peut assortir les projets [de] monseigneur pour l'amélioration de ses domaines »¹⁶. Il ne semble pas que la transaction ait eu lieu. Il est donc logique de ne pas voir figurer l'Aire-Belle dans les biens ecclésiastiques confisqués.

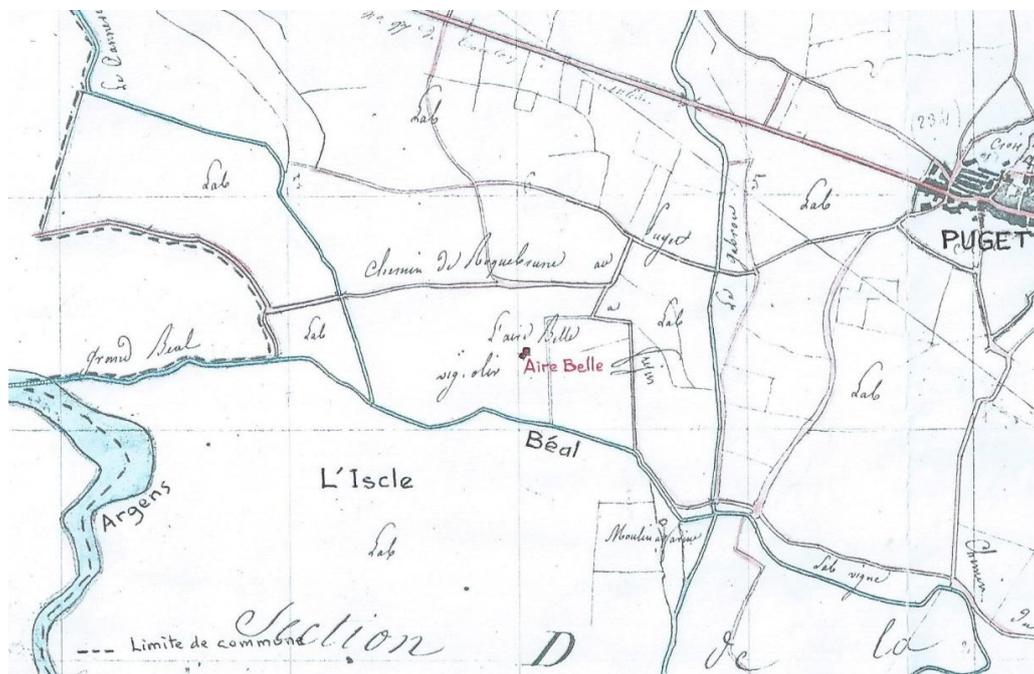
L'Aire Belle fait partie du patrimoine communal en 1792¹⁷.

Nicolas François Gavot (1755-1828), docteur en médecine demeurant à Puget, est l'un des acquéreurs, en 1791, des biens ecclésiastiques de Puget-sur-Argens devenus biens nationaux. Mais comme nous venons de le voir, il n'y en a pas dans le quartier d'Aire-Belle.

Par acte du 5 fructidor an III (28 août 1795) Nicolas François Gavot a acquis de François Benoît Rey une propriété rurale à Aire Belle consistant en terres labourables¹⁸.

Lors d'une délibération municipale du 27 ventôse an XII (18 mars 1804), la proposition de Nicolas François Gavot d'échanger deux de ses propriétés contre celle de la commune dite l'Aire Belle est adoptée. La commune accepte car l'opération lui semble avantageuse d'après l'expertise. L'Aire-Belle, d'une superficie de 0,9645 ha est estimée 2 400 F contre 3 000 F pour les deux propriétés de Gavot (l'une de 1,0554 ha est un pré carré au quartier du Deffens, l'autre de 0,1460 ha est un petit pré au quartier de Pissarelle).¹⁹

Dans les archives de la famille Gavot²⁰, on trouve un bail accordé en 1819 par Nicolas François Gavot à Jean Joseph Coulomb, de Puget, pour une propriété rurale « en nature de terres semables et prés appelée la terre de l'Isclé, du moulin, de Gaudrade, ... la propriété de la bergerie consistant en bâtiment, terres labourables, ... l'ancienne écurie et grenier à foin de l'airebelle et deux appartements l'un sur l'autre... »



Plan, d'après le cadastre de 1826

16 Archives communales de Puget-sur-Argens, BB 20 f° 64, 160v°.

17 Archives communales de Puget-sur-Argens, D 4, f° 23.

18 Archives départementales du Var, 2 J 258.

19 L'échange est autorisé par la loi du 07/09/1807, titre IV, p. 366 du n° 173 du *Bulletin des lois* (AD Var, 2 J 258).

20 Archives départementales du Var, 2 J 258.

Il est ainsi établi qu'au passage du XVIII^e au XIX^e siècle, Nicolas François Gavot possède de vastes terres et des bâtiments dans le quartier de l'Aire-Belle.

C'est en 1826, dans le premier cadastre moderne (dit napoléonien), que la bastide qui nous intéresse apparaît, Nicolas François Gavot en étant propriétaire.

D'après l'état de section de 1826, section D (*La Plaine*), lieu-dit *Airebelle*, on relève les parcelles :

- D 71 : sol de la bastide
- D 71 bis : bastide

La bastide est estimée en classe 5. C'est donc une construction relativement modeste²¹.

N. F. Gavot possède de nombreuses parcelles de terres : à Aire-Belle : D 66 à 73, 77 à 80, 87, 88 ; à L'Isle : D 89 à 92 ; à la Catte : D 101. D'autres parcelles d'Aire Belle sont possédées par Jean Joseph Coulomb (D 74, 75), Nicolas Paul Amédée Audibert (D 76) et Honoré Laplace (D 81 à 86). Au lieu-dit *Le Moulin*, les parcelles D 93 à 100 (dont 93, contenant le moulin à farine et la scie à eau) sont possédées par Audibert Caille du Bourguet.

Antoine François Gavot (1793-1869), fils du précédent, avocat au Muy, hérite du domaine. Il entreprend des travaux d'exhaussement en 1853. La maison est imposée à l'impôt des portes et fenêtres en 1855 pour 19 ouvertures recensées²².

Émile Gavot et la veuve Marie Amoureuse Gavot née Barbe²³, sont héritiers en indivision, en 1883²⁴.

Jean Baptiste Émile Gavot est avocat à Draguignan, magistrat à Puget. La maison est dans son patrimoine en 1887²⁵.

Marius Ange Meynard, de Cuers, acquiert la propriété en 1895²⁶. Il agrandit la bastide en 1896 (cette date figure au dessus de la porte). La modification est imposée en 1898, la base d'imposition passe de 165 (ancienne construction, démolie en 1895) à 600, avec 35 ouvertures imposables²⁷.

La propriété est ensuite vendue en 1918 (imposée en 1920²⁸), avec de nombreuses parcelles de terre²⁹, à Honoré Rossolin, propriétaire au Luc, et aux frères Costamagna, Joseph, Barthélemy et René Auguste, de Puget³⁰.

Elle est affectée à Joseph et Barthélemy Costamagna, carriers à Puget, en 1930³¹. Barthélemy est seul propriétaire en 1932³². Il décède le 21/03/1952 à Vence (06).

21 Il y a 8 classes. Dans la matrice cadastrale des propriétés bâties de Puget de 1882, la classe 1, la plus riche, est représentée par une seule maison (A 283). Il y a 5 maisons de classe 2, 10 de classe 3, 23 de classe 4, 33 de classe 5, 49 de classe 6, 49 de classe 7 et 57 de classe 8.

Il n'y a pas de riche maison dans les sections B, C, D. Dans la section D il y en a une de classe 4 (D 205).

22 Matrice cadastrale des propriétés bâties, f° 335.

23 Quand elle épouse Antoine François, elle est veuve du colonel Joseph César Tripoul (1777-1827).

24 Matrice cadastrale des propriétés bâties, f° 335-338.

25 Matrice cadastrale des propriétés bâties, case 103.

26 Matrice cadastrale des propriétés bâties, f° 350. Le patrimoine d'Émile Gavot est énuméré f° 649, 650, 653.

La mutation est enregistrée chez M^e Martelly, à Fréjus.

27 Matrice cadastrale des propriétés bâties, case 220.

28 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 189, 227.

29 Matrice cadastrale des propriétés non bâties, f° 372.

30 La mutation est enregistrée chez M^c Guillemain, à Fréjus le 02/05/1918 (Hypothèques Draguignan 1042-15 du 06/06/1918).

31 Matrice cadastrale des propriétés bâties, case 293.

32 Matrice cadastrale des propriétés bâties, case 286.



Le château Meynard
Collection Joseph Quinette



Le domaine viticole d'Aire Belle, au temps de M. Meynard
Collection Joseph Quinette

Paul Costamagna (1907-1996), son fils, est héritier, après partage de la succession entre lui et sa nièce Suzanne Marcelle Costamagna, fille de son frère Joseph Noël (1900-1933)³³. Il a par ailleurs acquis la parcelle D 571, qui appartenait à Ferdinand Marie André de Bourbon, en 1967.

L'ensemble est aujourd'hui la propriété de monsieur Georges Revillon d'Apreval (GFA d'Aire-Belle), depuis le 27/10/1980³⁴. L'exploitation viticole a été arrêtée en 1992.

33 Acte chez M^e Boyer, notaire à Saint-Raphaël, le 16/11/1959 (Hypothèques Draguignan 673-38 du 13/02/1960)

34 La mutation est enregistrée chez M^e Combe, à Fréjus.